

**COMMUNE DE
63950 - SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
(Puy-de-Dôme)**

Tél : 04.73.81.10.55

AR202604

**Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des attachés territoriaux
pour l'accès au grade d'attaché principal**

Le Maire de Saint-Sauves d'Auvergne,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30/12/1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération n° DCM 18042014 10 du 18/04/2014 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° AR202121 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er avril 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme DUFAUD Catherine	attaché	attaché principal	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombre d'homme : 0

Nombre de femme : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombre d'homme : 0

Nombre de femme : 1

Article 2 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

**Fait à Saint-Sauves d'Auvergne, le 15 janvier 2026
Le Maire, David SAUVAT**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.